



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 55980

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'accord conclu avec des enseignes de grande distribution pour maîtriser le coût des fournitures scolaires pour la rentrée 2009. Trois listes d'une quarantaine de fournitures scolaires (pour le primaire, le collège et le lycée) ont été établies dans le cadre de l'opération "Les essentiels de la rentrée". Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment ces listes ont été établies, de lui préciser les distributeurs concernés et le coût global de chacune de ces listes.

## Texte de la réponse

Afin de répondre aux préoccupations constantes des familles concernant la maîtrise de leur pouvoir d'achat et le poids du cartable, trois listes de fournitures scolaires essentielles, reconnaissables à un logo spécial, ont été établies, une pour le primaire, une pour le collège et une pour le lycée. Ces listes ont été élaborées depuis trois ans, et affinées chaque année, par le ministère de l'éducation nationale avec la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et Familles de France. Les prix de ces produits essentiels ont été négociés avec les représentants des entreprises de la distribution. Les distributeurs partenaires, qui étaient au nombre de sept en 2008 et qui sont plus de vingt en 2009, se sont engagés à ce que le prix global de chacune de ces trois listes soit identique à celui de la rentrée 2008. Participent à cette opération : la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et les enseignes de la distribution : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Système U ; les enseignes spécialisées de proximité et l'Union de la filière papetière (UFIPA) : Bureau Vallée, Buro+, Hyperburo, Buro Center, Calipage, Calipage Office, Majuscule, Office Dépôt, la Papéthèque, Plein Ciel, Rouge Papier, Cultura, Top Office. Grâce à ces efforts conjoints, les tarifs restent maîtrisés par rapport aux rentrées des années précédentes. Le plus souvent, ils sont mêmes inférieurs de 1 à 3 %. Ainsi, la baisse du coût de la rentrée 2009 par rapport à celui de la rentrée 2008 pour un enfant entrant en sixième est estimée par Famille de France à - 8,7 % pour un montant de 174,23 EUR.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55980

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2009, page 7339

**Réponse publiée le :** 29 décembre 2009, page 12522